L'EAU TROPICAL Concentré

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation	L'EAU TROPICAL Concentré
Nom chimique	PCN LNP
Type de produit	Mélange
Code produit	CEL220
UFI :	CP43-N02V-X00F-XDVS

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOR'N PACK
14 Rue Camille Flammarion
54300 LUNEVILLE France
Téléphone : 0357757030
Guilhem MATHE : +33357757022/+3368565363 laboratoires.mathe@lornpack.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : Propane-1,2-diol (CAS No.: 57-55-6)

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes des risques

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

CALUMETTE

P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation locale/nationale/internationale.

Phrases EUH

EUH208	Contient Citral (5392-40-5) | 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (3658-77-3) | Dipentene, limonene (138-86-3) | (R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5) | (E)-1-(2,6,6-trimethyl-1-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one (23726-91-2) | Beta pinene (127-91-3) . Peut produire une réaction allergique

2.3 - Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
Propane-1,2-diol	n°CAS : 57-55-6 Numéro d´identification UE : N°CE : 200-338-0	> 70 - <= 85	Not Classified	Non applicable
Orange oil	n°CAS : 8008-57-9 Numéro d´identification UE : N°CE : 600-006-9	> 1 - <= 2,5	Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315	Non applicable
2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide	n°CAS : 51115-67-4 Numéro d´identification UE : N°CE : 256-974-4	> 1 - <= 2,5	Acute Tox. 4 Oral - H302	Non applicable
Acetic acid	n°CAS : 64-19-7 Numéro d´identification UE : 607-002-00-6 N°CE : 200-580-7	> 1 - <= 2,5	Acute Tox. 4 Dermal - H312 Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Eye Dam. 1 - H318 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Corr. 1 - H314	Skin Irrit. 2 - H315 : 10<=%<25 Eye Irrit. 2 - H319 : 10<=%<25 Skin Corr. 1B - H314 : 25<=%<90 Skin Corr. 1A - H314 : 90<=%<100
Citral	n°CAS : 5392-40-5 Numéro d´identification UE : 605-019-00-3 N°CE : 226-394-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119462829-23-xxxx	> 0,1 - <= 1	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
Dipentene, limonene	n°CAS : 138-86-3 Numéro d´identification UE : 601-029-00-7 N°CE : 205-341-0	> 0,1 - <= 1	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
(R)-p-mentha-1,8-diène	n°CAS : 5989-27-5 Numéro d´identification UE : 601-029-00-7 N°CE : 227-813-5 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119529223-47	> 0,1 - <= 1	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Facteur M: / 1

L'EAU TROPICAL Concentré

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
Beta pinene	n°CAS : 127-91-3 Numéro d´identification UE : N°CE : 204-872-5	0,194115	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
(E)-1-(2,6,6-trimethyl-1-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one	n°CAS : 23726-91-2 Numéro d´identification UE : N°CE : 245-842-1	> 0,1 - <= 1	Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	ETA oral 2920
Ethyl enantate	n°CAS : 106-30-9 Numéro d´identification UE : N°CE : 203-382-9	> 0,1 - <= 1	Aquatic Chronic 1 - H410	Non applicable
4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one	n°CAS : 3658-77-3 Numéro d´identification UE : N°CE : 222-908-8	> 0,1 - <= 1	Acute Tox. 4 Oral - H302 Skin Corr. 1B - H314 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
P-mentha-1,4-diene	n°CAS : 99-85-4 Numéro d´identification UE : N°CE : 202-794-6	> 0,1 - <= 1	Aquatic Chronic 2 - H411 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 Repr. 2 - H361	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation

- Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

- Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. En cas de trouble, consulter un ophtalmologiste.
- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion

- Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- NE PAS faire vomir.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation

- Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau

- Provoque une irritation cutanée.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux

- Provoque une irritation des yeux.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion

- Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	- ABC-poudre - Dioxyde de carbone (CO_2) - Mousse - Poudre d'extinction
Moyens d'extinction inappropriés	- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	- Aucune information disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	- Utiliser un équipement de protection personnel.
Pour les secouristes	- Aucune information disponible.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement	- Aucune information disponible.
Méthodes et matériel de nettoyage	- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). - Rincer abondamment avec de l'eau.
Techniques inappropriées	- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation	- Éviter de: Contact avec les yeux - Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux - Éviter de: Contact avec la peau - Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau

CALUMETTE

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale - Aucune information disponible.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage : Liquides combustibles.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

DNEL / PNEC

Propane-1,2-diol (57-55-6)			
Type	**Valeur**	**Utilisateur**	**Effet**
DNEL long terme par inhalation	168 mg/m³	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	10 mg/m³	Travailleurs	Local
DNEL long terme par inhalation	50 mg/m³	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	10 mg/m³	Consommateurs	Local
PNEC eaux, eau douce	260 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	26 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	572 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	57,2 mg/kg		
PNEC sol	50 mg/kg		
PNEC station d´épuration (STP)	20000 mg/l		

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés

- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire

- Porter les gants de protection homologués

- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
- Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

CALUMETTE

L'EAU TROPICAL Concentré

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide	Aspect	Liquide
Couleur	jaune	Odeur	caractéristique

Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point éclair	> 60 °C
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	(à 50°C)
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	> 1
Densité	Aucune donnée disponible
Solubilité (Eau)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	(à 40°C)
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

L'EAU TROPICAL Concentré

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.
- Eviter le contact avec les agents oxydants.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prevues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Substances

2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (51115-67-4)	
DL50 Orale (rat)	500 mg/kg < V < 1000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée

- Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux

- Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	- Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	- Non classé
Danger par aspiration	- Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

L'EAU TROPICAL Concentré

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Evacuation des eaux	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Précautions particulières à prendre	- Aucune information disponible.
Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale	- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates	Aucun
Substances Annex XIV	Aucun
Substances Annex XVII	Aucun
Teneur en COV	Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit	- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

L'EAU TROPICAL Concentré

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	07/03/2023		

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Not Classified	Non classé
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2
Skin Corr. 1	Corrosion cutanée, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B

*** *** ***